

Dans le cadre de la 2^{ème} édition du livre de Nicolas De Germay « Redressez votre entreprise en 100 questions », nous vous invitons à découvrir chaque semaine une interview d'un spécialiste du secteur du retournement qui nous apporte son expertise et son point de vue singulier sur la situation actuelle en restructuring.



Interview de Virginie Verfaillie

Avocate associée fondatrice du Cabinet Valoren
Ancienne présidente de l'Association pour le Retournement des
Entreprises (ARE)

« Pourquoi parle-t-on parfois de « retournement » (ndla : le terme a été choisi lors de la création de l'Association pour le Retournement des Entreprises en 2002) plutôt que de restructuration, de faillite, d'insolvabilité, de *restructuring*, de procédure collective ou de dépôt de bilan ?

« Pour moi, la notion de « retournement » est plus large que la seule boîte à outils juridiques. Ça désigne tout ce qu'il y a en amont, à un moment où il n'est pas encore question de mandat ad hoc, de conciliation ou de sauvegarde. Par exemple, les services publics nous incitent à saisir le médiateur du crédit en cas de difficultés avec les banques, ou encore la CCSF pour le traitement du passif social et fiscal et on obtient effectivement de bons résultats avec la médiation du crédit, les Commissaires aux Restructurations et Prévention des difficultés des entreprises, la Direction Générale des Entreprises... Donc le retournement est véritablement plus large aujourd'hui ».

On constate que, par un effet de mode, certains professionnels s'auto-proclament spécialistes du retournement. Comment les entreprises peuvent-elles choisir leurs conseils ?

« L'appartenance à certaines associations, comme l'Association pour le Retournement des Entreprises (ARE), Prévention & Retournement ou l'Association des Acteurs du Retournement de l'Ouest peut être un bon indicateur, car ne deviennent membres de ces associations que les professionnels chevronnés du secteur. Pour ce qui est de l'ARE, le site recense tous les membres de l'association. Evidemment, l'appartenance de plusieurs professionnels à l'ARE, par exemple, ne signifie pas qu'ils partageront tous la même position. Les classements des avocats (The Legal 500, Décideurs...) peuvent aussi être assez révélateurs ».

Selon vous, qu'est-ce qui détermine le succès d'une opération de retournement ?

« Il faut réunir une bonne équipe qui va jouer « collectif » autour du dirigeant et constituer un matelas de sécurité, une sorte d'amortisseur autour de celui-ci. Ce dernier doit rester concentré sur son business et pour cela, il ne doit pas avoir à traiter systématiquement lui-même toutes les négociations sur la dette, la question de l'entrée de nouveaux investisseurs... Il doit évidemment être associé aux principales étapes ».

Est-il vrai que le monde de la restructuration est un petit milieu ?

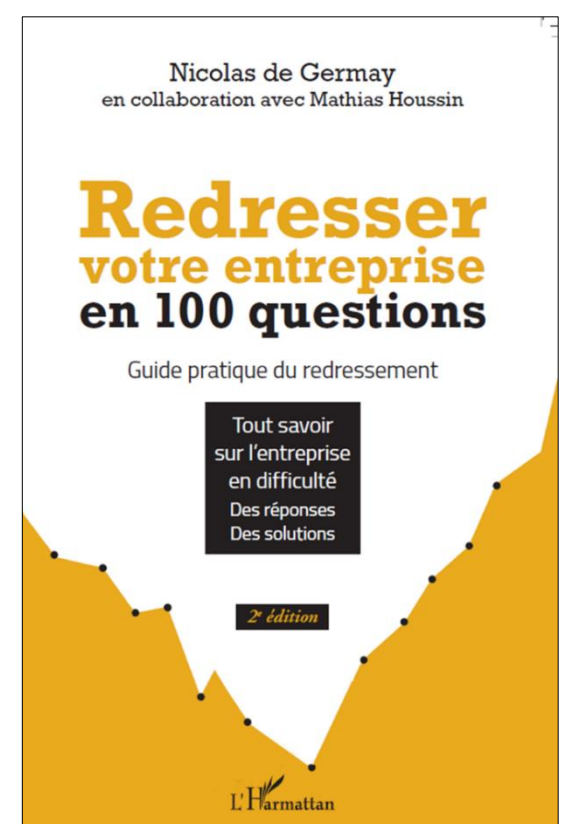
« Ce qui est vrai, c'est que les professionnels du retournement se côtoient beaucoup, mais c'est vraiment nécessaire pour la réussite des opérations. Les associations offrent l'occasion de partager beaucoup d'informations pour mieux traiter l'entreprise en difficulté. Finalement, ce ne sont pas des clubs mais des milieux professionnels qui nous permettent de traiter les dossiers rapidement et avec confiance. En comprenant les contraintes de chaque professionnel, on peut mieux orienter l'entreprise et éviter les effets de manche inutiles. Le but de ces associations est aussi d'assurer des formations et du lobbying auprès des pouvoirs publics ». L'ARE réunit par exemple aujourd'hui plus de 260 membres venant de tous horizons ».

Nouvelle édition mise à jour de « REDRESSER VOTRE ENTREPRISE EN 100 QUESTIONS » GUIDE PRATIQUE DU REDRESSEMENT

Ce guide pratique du redressement aborde de façon simple et concrète l'essentiel des problématiques (juridiques, économiques, financières, sociales) que rencontrent les entreprises en difficulté, en intégrant les dispositions issues de l'ordonnance du 15 septembre 2021.

L'ouvrage accompagne le lecteur au travers de 100 questions pratiques qui lui sont destinées. Chefs d'entreprise, salariés, actionnaires, fournisseurs, créanciers, clients et repreneurs y trouveront les principes de la restructuration agrémentés de solutions pratiques. Des personnalités de premier plan apportent leur point de vue sur nombre de questions afin que le lecteur se familiarise avec l'environnement.

Outil indispensable pour ne pas se perdre dans le maquis des procédures, ce guide accompagnera utilement les entrepreneurs (auto-entrepreneurs, TPE, PME...), ainsi que, plus largement, tous les métiers de la restructuration, qu'ils soient exercés en entreprise ou en cabinet, ainsi que les partenaires de l'entreprise, qu'ils soient actionnaires, salariés, délégués du personnel ou membres d'un comité social et économique.



Nicolas de Germay possède une expérience de plus de 30 ans au service des entreprises en difficulté. Il est président d'Alandia Industries, l'un des principaux investisseurs en retournement français, président d'honneur et fondateur de l'association professionnelle des spécialistes de la restructuration (ARE), président-fondateur de l'Association des Investisseurs en Retournement (AIR), et participe régulièrement aux travaux de réforme des procédures collectives en France aux côtés du gouvernement.

Mathias Houssin est maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne). Spécialisé en droit commercial et plus particulièrement en droit des entreprises en difficulté, il est l'auteur de nombreuses contributions dans ce domaine.